

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

28 MAI 2020



ID : 031-213105612-20200527-D\_2020\_10-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 32
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 1

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

L'an deux mille vingt et le 27 mai à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la Grande Halle sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 20 mai 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

**Etaient présents** : M. PERE, MME GREGOIRE, M. ROUX, MME PIEROT, M. NAVARRO, MME BEC, M. ORTIC, MME CELERIER, M. FEULLERAT, MME GODEAS, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. PUGET, MME QUONIAM-DOUREL, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINTE, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU

**Etait absent excusé ayant donné procuration** : MME PERROUX (Pouvoir donné à M. NAVARRO)

M. Ortic a été élu secrétaire.

### DÉLIBÉRATION n° 2020/10

#### **Objet : Election des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le 28 MAI 2020



ID : 031-213105612-20200527-D\_2020\_10-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne .....	33
Nombre de bulletins nuls ou assimilés .....	0
Nombre de bulletins blancs .....	4
Nombre de suffrages exprimés .....	29
Majorité requise .....	17

Ont obtenu :

- Liste L'Union Avance, 29 voix (vingt-neuf)

La liste L'Union Avance ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. LAURENT ROUX, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEUILLERAT, MME KAREN GREGOIRE, M. PHILIPPE BAMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE

La liste de L'Union Avance ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

YVAN NAVARRO	1 <sup>er</sup> adjoint
BRIGITTE BEC	2 <sup>ème</sup> adjointe
LAURENT ROUX	3 <sup>ème</sup> adjoint
ISABELLE GODEAS	4 <sup>ème</sup> adjointe
JOËL FEUILLERAT	5 <sup>ème</sup> adjoint
KAREN GREGOIRE	6 <sup>ème</sup> adjointe
PHILIPPE BAUMLIN	7 <sup>ème</sup> adjoint
MONIQUE GUEDES	8 <sup>ème</sup> adjointe
DAVID ROFE	9 <sup>ème</sup> adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

- Transmis le  
- Affiché le

28 MAI 2020  
28 MAI 2020

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Marc Péré

